



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/306

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,
Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,
Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,
Vu la demande en date du 28 Avril 2025 formulée par Monsieur Pierre CONTIE Adjoint au Patrimoine et au
Tourisme de la Ville de Thiers, pétitionnaire, relative à l'inauguration du Pont Vielh.

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de cette inauguration, il convient de réglementer le stationnement.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement sera interdit sur une longueur de 10 mètres au droit du n° 1 de la Rue de l'Industrie le **Samedi 10 Mai 2025 de 14h00 à 16h00**.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire défèrera à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des personnes et des biens et se soumettra aux directives du plan Vigipirate en cours. Les lieux devront être rendus propres et débarrassés de tous détritus et/ou autres déchets.

ARTICLE 4 : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire, Monsieur Pierre CONTIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 28 Avril 2025
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN